

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DÉCISION DU MAIRE N°13/2025**

**Marchés publics : 1.1.8 : Construction d'un City Stade au lieudit Najac**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE,**

- VU le code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1 et R 2123-1, relatifs aux marchés passés en procédure adaptée,
- VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant pouvoir au Maire, par délégation du Conseil Municipal,
- VU la délibération n° 19/2020 du conseil municipal du 4 juillet 2020, portant élection de Madame Elisabeth CLAVERIE à la fonction de Maire de la commune,
- VU la délibération n° 29/2020 du conseil municipal du 27 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'avis d'appel public à concurrence pour la construction d'un City Stade au lieudit Najac, envoyé à la publication le 13 février 2025,
- VU les offres reçues dans le cadre de la consultation,
- VU l'analyse des offres réalisée,
- CONSIDERANT que l'offre de la société ATMOSPHERES – SARL CLEAN NATURE est la proposition économiquement la plus avantageuse,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** D'attribuer le lot unique du marché de construction d'un City Stade au lieudit Najac à la société ATMOSPHERES - SARL CLEAN NATURE, située 173 rue Perret - 82000 MONTAUBAN et dont le numéro siren est : 811 268 028 00016

**ARTICLE 2 :** Le marché de construction est conclu pour un montant de 69 370,56 € HT soit 83 244,67 € TTC

**ARTICLE 3 :** Cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier de la Trésorerie Albi Ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 23 avril 2025

Le Maire,

Elisabeth CLAVERIE



*Certifié exécutoire*

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification ou à compter du rejet du recours administratif préalable le cas échéant. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*